

Relations

RELATIONS

Multimédias

Number 764, April–May 2013

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/68926ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (print)

1929-3097 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

(2013). Review of [Multimédias]. *Relations*, (764), 39–39.

DVD

LE PRIX DES MOTS

RÉALISATION : JULIEN FRÉCHETTE
MC2 COMMUNICATION MÉDIA,
EN COPRODUCTION AVEC L'ONF
CANADA, 2012, 74 MIN.

Lorsqu'un livre s'attire pour 11 millions de dollars en poursuites en diffamation, le prix des mots est incontestablement exorbitant. D'où le titre si bien choisi de ce documentaire de Julien Fréchette qui relate ce qui est souvent appelé « l'affaire *Noir Canada*¹ ».

La nouvelle tombe le 30 avril 2008 : la compagnie minière Barrick Gold, après avoir tenté d'empêcher la sortie du livre *Noir Canada, Pillage, corruption et criminalité en Afrique*, poursuit en diffamation, pour six millions de dollars, ses auteurs – Alain Deneault, William Sacher et Delphine Abadie – ainsi que la maison d'édition Écosociété. Plus tard, la compagnie Banro en rajoute une louche avec une poursuite de cinq millions de dollars, intentée en Ontario où la diffusion de ce livre en français se limite pourtant à quelques copies. Total : 11 millions de dollars et une saga judiciaire que Julien Fréchette suivra de 2008 à 2011, en se concentrant sur l'auteur principal du livre, Alain Deneault, les employés d'Écosociété et la lutte qu'ils sont forcés de mener à armes on ne peut plus inégales.

Barrick Gold leur reproche les allégations du livre portant sur son implication dans la mort présumée de mineurs artisanaux d'une mine d'or située à Bulyanhulu, en Tanzanie. Les auteurs y voient une poursuite-bâillon qui vise à les faire taire. À leurs yeux, les nombreuses sources gouvernementales, institutionnelles ou non gouvernementales crédibles qu'ils citent en lien avec cette affaire sont pourtant du domaine public.

1. Lire M. Seymour, « La liberté d'expression en péril », *Relations*, n° 751, septembre 2011.



Le documentaire réussit à trouver un bon équilibre entre ce qu'il faut révéler du livre – son analyse centrale sur le Canada en tant que paradis judiciaire de compagnies minières qui commettent des violations de droits et se financent entre autres par nos fonds de pension – et ce qu'il faut dire du sens et du non-sens de telles poursuites. Si l'intention de Julien Fréchette est bien de montrer le « prix humain » payé par les victimes courageuses d'une telle histoire, il va au-delà.

L'un des grands mérites du film est d'oser tourner le fer dans la plaie, de revenir sur cette histoire des mineurs en Tanzanie, que la célèbre minière cherche tant à faire oublier, et de prolonger de ce fait l'œuvre des auteurs du livre et leur questionnement. Le film fait notamment connaître ce qui est arrivé à d'autres personnes qui ont fait les mêmes allégations, dont le journaliste Greg Palast, qui a été poursuivi comme Deneault. Son histoire montre à quel point un régime de droit de type britannique comme le nôtre, en comparaison avec celui des États-Unis, par exemple, protège bien plus férocement le droit à la réputation qu'il ne se préoccupe de la liberté d'expression, de la justice et de la vérité. Ainsi, cette affaire n'était pas qu'une confrontation à la David contre Goliath, mais l'expérience amère des limites d'un système de droit précis qui pourrait être autrement.

Le film s'attarde aussi sur ce qui est peu connu : cette procédure qui a permis à Barrick Gold d'imposer des interrogatoires hors cour à l'éditeur, aux auteurs et à leur proches pour préparer le procès. Le but : tenter de compromettre ses adversaires et de les épuiser moralement, physiquement et finan-

cièrement. Au final, le pouvoir de l'argent étant tel et l'affaire risquant de traîner devant les tribunaux pendant des décennies, le procès n'a jamais eu lieu et une entente à l'amiable a mis fin au litige.

Un des revirements que le film a choisi de passer sous silence cependant est ce moment où la Société Radio-Canada a annulé plusieurs entrevues prévues avec Deneault, dont une à *Tout le monde en parle*. D'autres grands médias n'ont pourtant pas été aussi frileux et il eut été intéressant de revenir sur ce que cette attitude révèle de notre société d'État.



Pour l'instant, l'affaire *Noir Canada* se termine sur l'amertume et la satisfaction mêlées que laissent les petites victoires méconnues. La première, pour les auteurs et l'éditeur, est celle d'avoir contribué à l'adoption d'une loi québécoise sur les poursuites-bâillons – utile à d'autres cependant, puisque la juge Guylaine Beaugé n'a pas jugé la poursuite de Barrick Gold suffisamment abusive pour la faire cesser au moyen de cette loi. La seconde : les auteurs du brulot n'ont jamais fait une rétractation aussi totale que celles qu'obtiennent généralement les compagnies dans des cas du même genre. La dernière : bien que le livre ait été retiré des librairies et que la poursuite de Banro, toujours pendante, jette toujours son ombre sur les artisans du livre, *Noir Canada* existe toujours – dans les bibliothèques, sur le Net et maintenant, à travers ce film.

CATHERINE CARON